



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN PRESTAIRE DE SERVICE POUR MENER LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION DANS LES 32 COMMUNES CIBLES DU PROJET SAVABE REGION SAVA

Titre du projet	: Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants
Titre de la consultation	: Sensibilisation des communautés dans les 32 communes cibles du projet, réparties dans les quatre districts de la région SAVA
Type de contrat	: Contrat de service
Durée	: 3 mois renouvelable
Couverture géographique	: 32 communes d'intervention du projet, dans les 04 districts de la région SAVA
Organisme recruteur	: Organisation internationale du Travail, Projet SAVABE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2011, le Bureau international du Travail a réalisé une étude pour évaluer la situation du travail des enfants dans le secteur vanille dans la région SAVA. L'étude a confirmé l'existence du travail des enfants dans ce secteur, estimant approximativement 20 000 enfants âgés de 12 à 17ans.

Pour y remédier, l'Organisation internationale du Travail a mis en œuvre dans la région SAVA, un projet intitulé SAVABE (Soutenir les Acteurs de la VANille au Bénéfice des Enfants). L'objectif est de réduire significativement la prévalence du travail des enfants dans les zones de productions de vanille dans la région. Le projet est financé par le Département Américain du Travail (USDOL), pour une durée de 45 mois.

Le projet a déjà commencé la mise en place des structures communautaires locales pour cette lutte contre le travail des enfants, à savoir les comités locaux de lutte contre le travail des enfants au niveau des communes, et les comités de protection des enfants au niveau des fokontany. Ces comités ont pour vocation de mener et de coordonner les activités relatives à la lutte contre le travail des enfants au niveau de leur circonscription.

Pour réussir, une bonne communication, des actions et des efforts de sensibilisation, de mobilisation sociale sont prévus par le projet. L'objectif est d'assurer la mise en place et le fonctionnement des structures et les systèmes de suivi du travail des enfants à l'intérieur des communes, de garantir la participation des communautés, le changement de comportement et le renforcement de capacités nécessaires des acteurs communautaires pour lutter contre le travail des enfants.

Allant dans ce sens, le projet affecte une partie de son financement pour le recrutement d'un prestataire de service, pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire, à l'intérieur de ces 32 communes d'intervention, dans la région SAVA.

Le prestataire recrutée par le Projet est placé sous l'autorité du Directeur du Projet, et travaille en étroite collaboration avec l'Expert en renforcement de capacité et de la sensibilisation. La coordination de la mise en œuvre des activités doit être organisée avec les partenaires régionaux et locaux, en particulier, le CRLTE, les services de l'éducation, les services communaux

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique n°3 du projet, auquel « Les membres des communautés surveillent le travail des enfants, et réfèrent les victimes auprès des autorités et des services appropriés », comportant le sous-résultat 3.1.2 « Les comités de protection de l'enfance surveille l'éducation et le statut professionnel des enfants vulnérables ».

Cette dernière, permettra à l'OIT de participer à l'atteinte de l'objectif 8 des Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous» plus précisément, l'indicateur 8.7 « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes » et la fixation des objectifs de l'Axe stratégique 4 du Plan National de Développement (PND) « Capital humain adéquat au processus de développement », en particulier l'objectif « Promouvoir les droits et les équités sociales». A travers de cette activité, l'OIT contribue à la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent – Madagascar (PPTD), notamment la priorité 2 sur « Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, le droit du travail et la sécurité sociale », aussi « la lutte contre les pires formes de travail des enfants est intensifiée », et « l'application de la législation en faveur du travail décent est renforcée ». Par ailleurs, le projet soutient à la mise en œuvre du plan du travail du Bureau Pays – Antananarivo, selon lequel, « la lutte contre les pires formes de travail des enfants est plus visible ». Enfin, le projet participe au MDG 205 « L'appropriation par les mandants tripartites dans la lutte contre le travail des enfants est plus visible » et contribue à l'indicateur 8.2 du Programme et budget 2018-19, avec comme niveau de contribution au CCPD (Common Country Programme Document) 2B pour « normes internationales du travail ».

OBJECTIFS DE LA MISSION

Généralement, il s'agit de mener des actions de sensibilisation et de mobilisation sociale auprès des membres de communauté dans les 32 communes d'intervention du projet, afin qu'ils puissent participer activement et massivement à la prévention, à la surveillance du travail des enfants et à l'orientation des victimes vers les autorités et les services compétents.

Spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ Développer des stratégies communautaires de communication, d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le travail des enfants et à l'importance de l'éducation dans les zones d'intervention du projet ;
- ✓ Organiser et mettre en œuvre les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la lutte contre le travail des enfants dans les 32 communes ;
- ✓ Dynamiser et coordonner les activités des comités de lutte contre le travail des enfants au niveau des communes et des comités de protection de l'enfant au niveau des fokontany ;
- ✓ Assurer les collectes et les rapportages des données relatives aux activités de ces deux comités cités ci-dessus.
- ✓ Renforcer les capacités des communes et des CLLTE et les accompagner dans leurs activités de sensibilisation et communication relative à la lutte contre le travail des enfants et l'importance de l'éducation.

TACHES A ACCOMPLIR

Le/La consultant(e) ou le prestataire qui sera recrutée aura trois missions bien distinctes et complémentaires:

1. Concevoir la stratégie et les supports de sensibilisation et de mobilisation sociale :

- ✓ Elaborer la stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur vanille, en coordination avec le projet, le CRLTE et la DREN SAVA;

- ✓ Produire en langue française et en dialecte locale, les matériels de communication, d'éducation et de sensibilisation sur trois thèmes qu'elle va développer :
 - Les droits des enfants,
 - Le travail des enfants dans le secteur vanille,
 - La valeur de l'éducation ;
- ✓ Définir les messages clés correspondants aux cibles: décideurs politiques, autorités locales, grand public, jeunes, écoles, ménages, communautés locales, acteurs de la vanille (producteurs, collecteurs, préparateurs, exportateurs);
- ✓ Obtenir une validation du projet et de la responsable de communication de l'OIT sur les messages clés et les maquettes finales, et diffuser les matériels (en langue locale uniquement) à l'échelle régionale, district et locale par voies de communication existantes, telles les radios locales, affichages, visite à domicile (VAD), organisation d'événement (à titre indicatif : carnaval, concours de chants aux enfants ...);
- ✓ Aider les communes et les CLLTE à développer leur plan de sensibilisation.

2. **Renforcer le fonctionnement des systèmes de suivi du travail des enfants pour l'ensemble des 32 communes**

- ✓ Identifier et répertorier les services sociaux disponibles pour prendre en charge les victimes du travail des enfants à l'intérieur de chaque commune;
- ✓ Identifier au moins deux formateurs par commune et réaliser à leur endroit, des séances de formation sur la sensibilisation, le suivi des activités de sensibilisation suite aux "formations de formateurs";
- ✓ Mettre en place les CLLTE (Comités Locaux de Lutte contre le Travail des Enfants) à l'intérieur des communes, les CPE (Comités de Protection de l'Enfance) à l'intérieur des fokontany, avec lesquels, les comités ne sont pas encore créés ;
- ✓ Mettre en place, à l'intérieur de chaque commune, un système de référencement des cas du travail des enfants constatés, pérenne, adapté, simple et efficace.

3. **Mettre en œuvre les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale :**

- ✓ Former et sensibiliser les membres du CLLTE et des CPE, le RPE, les comités d'application du dynam-paritra, les communautés, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de vanille, les écoles et associations des parents d'élèves (FEFFI, FRAM) et les services sociaux de base, en matière de :
 - droits de l'enfant,
 - la valeur de l'éducation,
 - les effets néfastes du travail des enfants, la différence entre le travail des enfants et le travail admissible,
 - la prévention, la surveillance et le signalement des cas de travail des enfants, la prise en charge des enfants victimes;
 - la collecte et le rapportage des données sur l'éducation et travail des enfants
- ✓ Mener des évaluations des CAP (connaissances, aptitudes et pratiques) suivant les formations organisées au profit des différents groupes cibles, sur la base d'une grille d'évaluation ;
- ✓ Animer en langues locales des émissions radiophoniques (débat, spot, interviews, témoignages, ...) sur les thèmes à sensibiliser ;
- ✓ Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet ;
- ✓ Travailler en étroite collaboration avec le projet et les entités concernées ;
- ✓ Livrer au projet les rapports d'activités (démarrage, intermédiaire, final) ;

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Les stratégies communautaires de communication, d'éducation et de sensibilisation sont développées ;
- ✓ Les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la lutte contre le travail des enfants sont mises en œuvre dans les 32 communes ;

- ✓ Les comités de suivi du travail des enfants à l'intérieur des communes et fokontany sont fonctionnels et opérationnels ;
- ✓ Les données sont collectées et rapportées auprès des services concernés ;
- ✓ Les capacités des communes et CLLTE sont renforcées. Ils sont aptes à mener les actions de sensibilisations et communication sur la lutte contre le travail des enfants et l'importance de l'éducation.

LIVRABLES

- ✓ Une méthodologie et un rapport de démarrage ;
- ✓ Un rapport d'avancement des activités ;
- ✓ Un rapport intermédiaire
- ✓ Un rapport final de la prestation

METHODOLOGIE

- ✓ Tous supports de sensibilisation et de formation à développer devront être discutés et validés par le projet. Dans ce sens, le prestataire doit :
 - concevoir les matériels de sensibilisation sur la base des critères et l'intérêt des communautés ciblées,
 - utiliser la langue locale dans les messages à transmettre,
 - respecter la charte graphique de l'OIT,
- ✓ Pour la mise en œuvre des formations, l'approche qui sera adoptée alternera théorie et pratique. Les supports de formation sont rédigés en langue malagasy ;
- ✓ Pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation, l'approche à utiliser sera à la fois participative et inclusive.

Durant la prestation, le prestataire est tenu de respecter les valeurs de l'OIT en promouvant le dialogue social et le tripartisme, et en prenant en considération l'équilibre genre et sexe, tout au long de ses travaux.

FORMATS DES RAPPORTS

Tous les rapports, notes et compte-rendu élaborés par le prestataire sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier et en formats électroniques (Word, Excel et Powerpoint).

DUREE DE LA MISSION

La durée de la prestation s'étale sur une durée maximale de 90 jours, à partir de la date de signature du contrat. Le prestataire choisi doit fournir ses propres matériels de travail (ordinateur, imprimante, téléphone,...), ainsi que ses moyens de déplacement, dont les détails devront être mentionnés dans les propositions techniques et financières.

La répartition de ces 90 jours sera comme suit :

- ✓ 10 jours pour la finalisation de la méthodologie du travail après la révision faite par le projet
- ✓ 20 jours pour la conception, validation des supports de formation et de sensibilisation ;
- ✓ 60 jours pour la réalisation de la prestation.

LISTE DES COMMUNES D'INTERVENTION DU PROJET

La mission aura lieu dans les 32 communes cibles par le projet, réparties dans les 4 districts de la Région SAVA :

Région (1)	District (4)	Nombre des Communes (32)	Nombre des fokontany (332)
SAVA	Sambava (10)	Ambodiampana, Bemanevika, Tanambao Daoud, Nosiarina, Anjangoveratra, Farahalana, Amboangibe, Marojala, Maroambihy, Andrahanjo	114
	Antalaha (9)	Anampy, Ambalabe, Sarahandrano, Marofinaritra, Antsambalahy, Antombana, Lanjarivo, Ampohibe, Antsahanoro	96
	Vohémar (4)	Antsirabe Nord, Belambo, Milanoa, Ampanefana	50
	Andapa (9)	Ambalamanasy II, Tanandava, Ambodiangezoka, Ambodimanga, Doany, Belaoko Lokoho, Marovato, Ankiakabe Nord Andrakata	72

PROFIL DU CONSULTANT ou DU PRESTATAIRE

Le(a) consultant(e) ou du prestataire doit avoir les qualifications suivantes :

- Diplôme de Masters en science sociale, en communication/journalisme ou autres domaines jugés équivalents.
- Disposant plus 5 ans d'expérience professionnelle, dans des domaines similaires à la présente étude, et avoir une expérience en matière de communication et de développement des plans et des outils de communication.
- Disposant d'une équipe ayant la compétence afin de pouvoir assurer la couverture de toutes les communes cibles dans le délai imparti.
- Ayant une grande capacité de rédaction des notes méthodologiques, une meilleure connaissance du monde rural.
- Ayant une bonne aptitude à communiquer, apte à travailler sous pression.
- Ayant une facilité de conduire et d'organiser un atelier de grande envergure.

- Excellente capacités d’animation, de communication et de rédaction en Malgache et en Français et bonne compréhension de l’anglais.
- Une bonne connaissance de la région SAVA ainsi que son dialecte local, et les problématiques liées à la filière vanille sont des atouts.
- Une bonne maîtrise des nouvelles technologies de l’information et de la communication.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être composé de :

- une lettre de soumission dûment signée.
- une offre technique comprenant :
 - un CV à jour qui devra indiquer clairement les expériences similaires.
 - une note méthodologique détaillant l’approche à suivre pour la réalisation des tâches assignées et atteindre les résultats escomptés de cette mission.
 - une copie de(s) certificat(s) ou attestation(s) de travail ou une attestation de bonne fin pour une prestation similaire.
 - une note de compréhension du domaine d’étude.
- une offre financière bien détaillée (déplacement en sus), libellée en MGA, y compris l’organisation de l’atelier de validation (01 journée avec la participation de 30 personnes au maximum) et la production des manuels des formateurs (100 copies en couleur).

EVALUATION DES OFFRES

L’évaluation des offres reçues sera basée notamment sur les critères suivants: (i) l’expérience du candidat dans la conduite des missions similaires à celles précisées dans cet appel à candidature et l’animation des sessions de formation, (ii) la compréhension des attentes de la mission, (iii) la méthodologie d’intervention proposée, et (iv) l’offre financière.

La répartition des notes sera comme suit :

CRITERES	NOTE A ATTRIBUER (sur 100)
Expériences et CV	20
Compréhension du domaine d’étude	20
Méthodologie et plan du travail	30
Proposition financière	30

MODALITES DE PAIEMENT

La répartition du paiement sera comme suit :

LIVRABLE	PERIODE	TRANCHE (en %)
Méthodologie validée, rapport de démarrage	Maximum 10 jours après la signature du contrat	15%
Rapport intermédiaire (après Les stratégies communautaires de communication, d'éducation et de sensibilisation qui seront développées)	Maximum 30 jours après la signature du contrat	35%
Rapport final + 100 copies du Manuel des formateurs sur la sensibilisation des communautés dans les 32 communes cibles du projet, réparties dans les quatre districts de la région SAVA (10 en français et 90 en dialecte local)	A la fin du contrat, après validation et satisfaction du BIT	50%

Le paiement se fera par virement bancaire, le consultant doit avoir un compte bancaire local. Le(a) consultant(e) doit s'acquitter lui-même, les impôts relatifs à ses activités auprès des services fiscaux, dans le cadre de cette prestation.

CLOTURE DE LA CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés directement à l'adresse suivante :

- Organisation internationale du Travail, Maisons Communes des Nations Unies, Galaxy - Andraharo, Antananarivo, ou de préférence par courrier électronique à l'adresse antananarivo@ilo.org, mentionnant la référence « Recrut_SCS » sur l'objet.

La date limite de dépôt-de candidature est prévue pour le 22 mars 2019 avant 17 heures.

Les courriels ou les dossiers de candidatures envoyés au-delà de cette limite ne seront pas considérés. Tous les dossiers reçus resteront propriétés de l'Organisation internationale du Travail. Pour toutes demandes de renseignements supplémentaires, prière de contacter le 034 05 102 74, pendant les heures d'ouverture du bureau.

CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIERE DE DROIT DE PROPRIETE

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du Bureau International du Travail. Le(a) consultant(e) sera tenu(e) à l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou informations obtenues au cours de son mandat, sans autorisation émanant de l'OIT. Une clause sur le respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles, sera dûment acceptée et signée par les deux parties, lors de la signature du contrat.